

# Demande d'un point d'eau potable inférieure à 15 jours

**Vous organisez une manifestation  
? Vous réalisez des travaux ? Vous  
besoin d'un point d'eau ponctuel  
?**

---

Mise à jour le 22 juillet  
2021

Pour toute demande de branchement à un point d'eau potable ponctuel d'une durée inférieure à 15 jours, veuillez remplir le formulaire suivant.

# Faire ma demande de point d'eau potable inférieure à 15 jours

La demande de point d'eau potable ponctuel est à transmettre par courrier postal.

# Contact rapide



Le Centre Technique de l'Eau

## Contact rapide

Pour appeler un conseiller :

### Centre Technique de l'Eau

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

**02 96 68 23 50**

du lundi au vendredi : 08h30 - 12h00 | 13h30 - 17h00

Fermé le jeudi après-midi

### Ploec-L'Hermitage

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploec-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

[Nous contacter en ligne](#)



En cas d'urgence (hors des horaires ci-dessus)

Composez le 02 96 62 54 00 (24h/24 7j/7)

